

Les Entreprises publiques locales, un levier essentiel pour libérer le potentiel des communes et des collectivités locales

Philippe Laurent, maire de Sceaux et président de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl), a pris note avec satisfaction des propos tenus par le Premier ministre Michel Barnier lors de son discours en clôture du 106e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, le 21 novembre 2024, et en appelle à passer des paroles aux actes. Les trois conditions énoncées par le Premier ministre pour renforcer le rôle des communes et des collectivités locales - plus de liberté dans l'administration de leurs territoires, davantage de moyens économiques et financiers pour agir, et une simplification de la vie des élus - constituent des priorités que notre Fédération partage pleinement.

Ces orientations font écho à l'essence même des Entreprises publiques locales (Epl), qui, depuis leur création, se révèlent être des outils performants, souples et stratégiques pour accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets structurants. Il est aujourd'hui crucial de reconnaître et de renforcer leur rôle pour libérer davantage le potentiel des communes et des collectivités territoriales.

L'économie mixte locale : un modèle de liberté et d'efficacité

Le modèle des Epl repose sur un partenariat public-privé qui conjugue la liberté d'initiative des collectivités territoriales et l'efficacité économique. Les 1 442 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) intervenant dans l'ensemble des territoires permettent aux élus locaux de répondre rapidement et efficacement aux besoins, tout en gardant un contrôle public stratégique. Grâce à ces outils, les collectivités territoriales peuvent concevoir des réponses sur mesure dans des domaines variés tels que l'habitat, la mobilité, l'environnement, l'énergie, la gestion des équipements publics ou encore le développement économique. Cet équilibre entre liberté et sécurité est la clé pour garantir la pertinence et la pérennité des actions locales.

Des moyens pour agir : un financement responsable et optimisé

Depuis la création des premières Sem, l'économie mixte locale s'est profondément transformée et a dépassé ses fonctions. Les Epl ne se contentent plus aujourd'hui de gérer des projets ; elles en démultiplient les moyens grâce à leur capacité à mobiliser des financements publics et privés et portent les investissements. Leur ancrage local assure une réinjection des bénéfices dans le territoire, un atout essentiel pour maximiser les impacts positifs des investissements. Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, il est indispensable d'encourager le recours à ces sociétés, qui permettent aux élus de conduire des politiques publiques locales adaptées, tout en optimisant les ressources disponibles. La simplification des démarches liées à la création ou à la gestion des Epl doit devenir une priorité afin de favoriser leur développement et de proposer aux collectivités locales des solutions à la hauteur de leurs enjeux, de leurs prérogatives et de leurs ambitions.

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 442 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à Opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe. Toutes les infos sur lesepl.fr



Contact presse
Violaine Hacke, attachée de presse
06 28 47 53 55
violainehacke@gmail.com

Contact FedEpl
Cécile Consigny, chargée de communication
01 53 32 22 07 - 06 87 50 96 90
c.consigny@lesepl.fr

Une simplification et une protection pour des élus locaux engagés

Les élus locaux, au plus proche des citoyens, sont confrontés de nos jours à une complexité croissante dans la mise en œuvre des politiques publiques. C'est également le cas lorsqu'ils exercent leurs responsabilités dans les instances dirigeantes des Epl. Faciliter le recours à ces sociétés au service de l'intérêt général permet de leur proposer des solutions adaptées et directement opérationnelles. A l'heure où la démocratie locale est malmenée, dans une conjoncture économique et sociale difficile, la FedEpl appelle à des mesures concrètes pour simplifier la gouvernance et l'administration des Sem, des Spl et SemOp. Il s'agit aussi d'assurer une protection juridique complète et adéquate aux élus locaux représentant les intérêts publics dans ces sociétés, afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions en toute sérénité.

Les Epl, accélératrices de développement de tous les territoires

A l'occasion de la 16e Conférence des Epl Outre-mer, organisée par la FedEpl du 25 au 29 novembre 2024 en Guyane, les participants ont pu se rendre compte du rôle transformateur des Epl dans des territoires aux besoins spécifiques. Dans les Outre-mer, les Epl sont devenues de véritables moteurs de développement en matière d'aménagement du territoire, de production d'énergies renouvelables, de gestion des infrastructures publiques ou encore de développement humain. Il en est de même dans tous les territoires. Chacun, souvent confronté à des problématiques uniques, trouve dans l'économie mixte locale un levier essentiel pour relever ses défis. Ce modèle doit pouvoir continuer à inspirer les collectivités locales de tout type et à favoriser des coopérations plus que nécessaires pour développer durablement des services publics efficaces, accessibles et intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux.

Un appel pour faciliter et encourager le recours aux Epl

Dans la continuité des orientations tracées par le Premier ministre, la FedEpl appelle à renforcer l'attractivité et le recours aux Epl en adoptant des mesures poursuivant les ambitions suivantes :

- Simplification des procédures de création et d'administration des Epl et des filiales de Sem
- Accroissement de la capacité des Epl à mobiliser des financements publics et privés
- Sécurisation des conditions d'intervention des élus mandataires de leur collectivités locales au sein des Sem, des filiales des Sem, des Spl et des SemOp

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) se tient prête à travailler aux côtés du Gouvernement et des autres associations d'élus pour continuer à libérer pleinement le potentiel des communes et des collectivités territoriales françaises. Pour Philippe Laurent, président de la FedEpl, « dans un contexte de transitions économiques, sociales environnementales et territoriales, nécessitant une transformation des pratiques, les Epl sont plus que jamais des solutions stratégiques pour bâtir des territoires résilients, innovants et solidaires. »

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 442 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à Opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe. Toutes les infos sur lesepl.fr



Contact presse
Violaine Hacke, attachée de presse
06 28 47 53 55
violainehacke@gmail.com

Contact FedEpl
Cécile Consigny, chargée de communication
01 53 32 22 07 - 06 87 50 96 90
c.consigny@lesepl.fr